



Principales sources :

DREAL : Atlas des zones submersibles

BRGM : nombreuses publications

AGENCE DE L'EAU, COMITÉ DE BASSIN

UICN... : Changement climatique et milieu marin en Corse

CDL : Projet Ad'Apto

OEC : Bezert G.(2019) Érosion du littoral ...

Comment l'élévation du niveau de la mer bouleverse la carte du monde

28 JUILLET 2017 | PAR DONATIEN HUET ET ANNIKA JOERES

L'analyse de plus de 700 000 mesures marégraphiques réalisées dans le monde entier l'atteste : le changement climatique est depuis longtemps une réalité pour les littoraux de la planète. Avec des conséquences dramatiques pour des centaines de millions de personnes.

QUAND LES MERS MONTENT (7/15) — ANALYSE

La capitale des Philippines s'enfonce sous les eaux

31 JUILLET 2017 | PAR JACQUE MANABAT (CORRECTIF)

Les dix villes les plus touchées par l'élévation du niveau de la mer se trouvent en Asie. À Manille, capitale des Philippines, il est supérieur de 80 centimètres à celui d'il y a 50 ans. Le changement climatique est une réelle menace pour la métropole, ses 9 millions d'habitants et sa multitude de villes côtières.

Climat : des indicateurs plus alarmants que jamais

2017

RÉCHAUFFEMENT GLOBAL

3^e record de chaleur en 2016
+1,1° par rapport
à l'ère pré-industrielle

Réduction de la banquise ARCTIQUE

Étendue de la banquise
estivale la 2^e plus réduite
en 2016 (4,14 millions de km²)

GAZ A EFFET DE SERRE

CO2 : au-dessus des 400 ppm
(parties par million)
pour la 1^{ère} fois en 2015
Boom inexpliqué du méthane

Glaciers de type alpin

36^e année de recul

Espèces affectées

Le réchauffement affecte
19% des 8 688 espèces
menacées dans le monde

Températures anormales RUSSIE

6 à 7° de plus en 2016
dans certaines régions

Événements extrêmes ASIE DU SUD-EST

Typhons de 12 à 15%
plus violents
ces 37 dernières années

Grande Barrière de corail AUSTRALIE

Pire épisode de blanchissement
pour la 2^e année
Les coraux touchés sont condamnés,
selon des experts

Réduction de la banquise ANTARCTIQUE

2 millions de km² en moins au printemps austral 2016
(14,5 millions de km²) par rapport à 1981-2010

Montée des océans

+ 3,3 mm par an
Hausse 25 à 30% plus rapide
entre 2004 et 2015
par rapport à 1993/2004

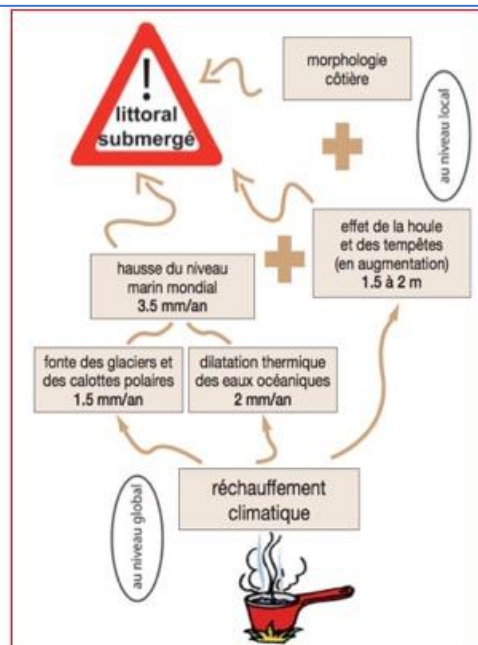
Source : OMM

L'augmentation générale du niveau de la mer est estimée à **3 ou 3,5 mm par an**.

L'élévation sera comprise entre **+ 0.3 m et + 0.5 m** en Méditerranée, à l'horizon 2100 (GIEC).

Les valeurs calculées sur **Ajaccio** sont en moyenne de **4 mm par an entre 2004 et 2017**

L'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes (événements extrêmes) augmenteront les risques côtiers (**érosion, inondations, submersions marines**) avec de fortes disparités au niveau local.



La submersion marine et l'érosion côtière sont deux phénomènes intimement liés : l'un amplifie l'autre et inversement.



Les tempêtes

Aiacciu / Ajaccio



Janvier 2010...



Images de Via Stella
29 octobre 2018

Aiacciu / Ajaccio – octobre 2018



Ajaccio
Janvier 2010



Capi corsu
Cap Corse



Les preuves de l'érosion du littoral



1970



Moriani Plage

2014

La Marana



La Marana



La Marana

2013



2017



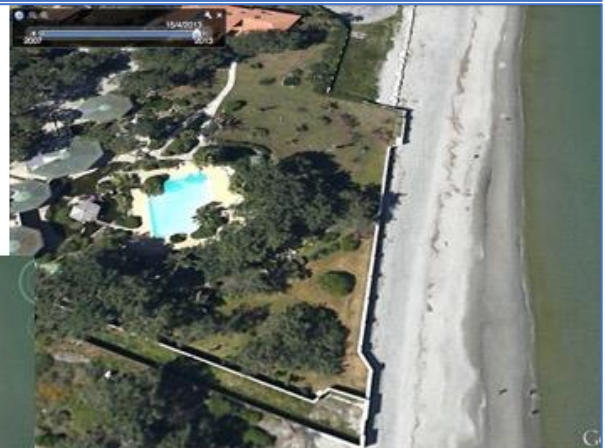
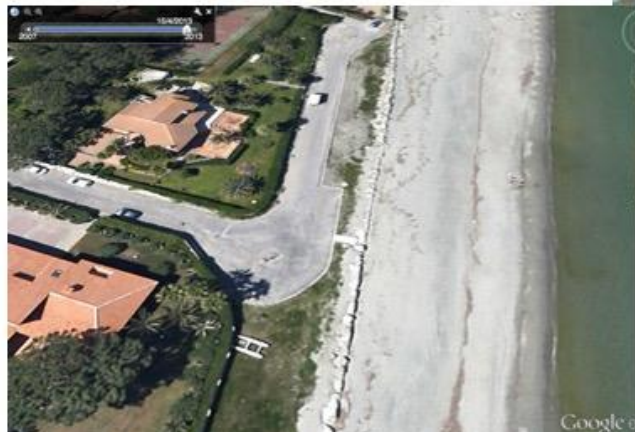
Protection par enrochements

La Marana – Pineto - La longue digue



La Marana

Les murs



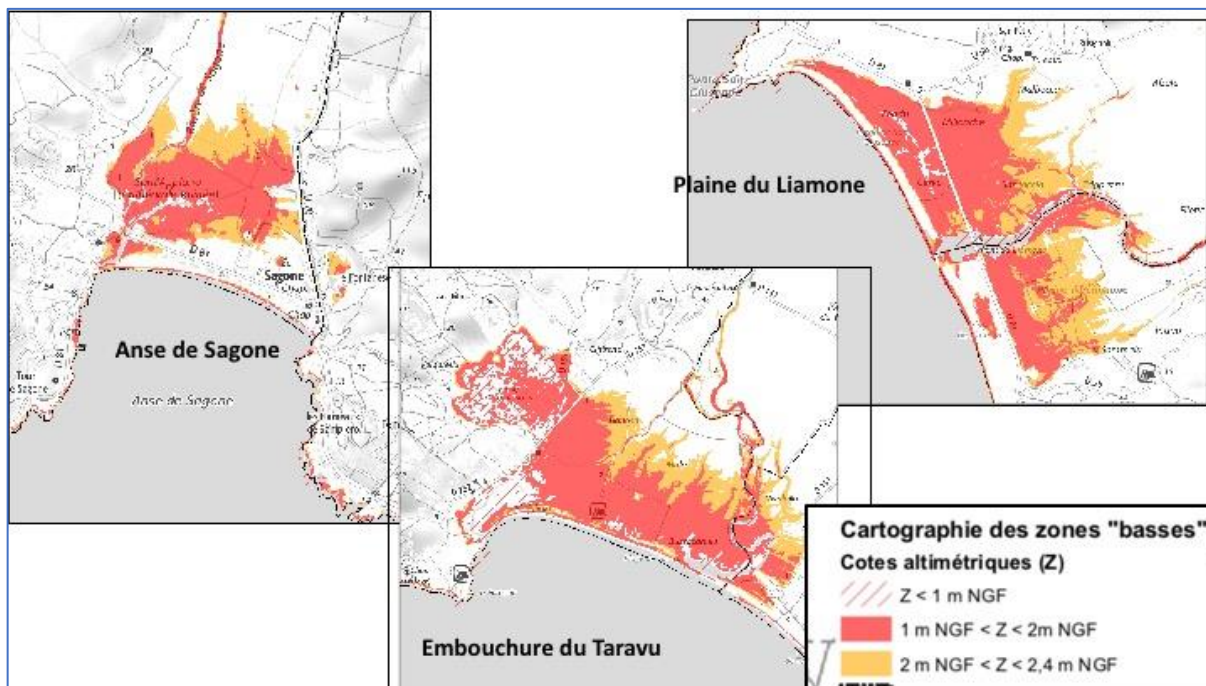


Le porter à connaissances

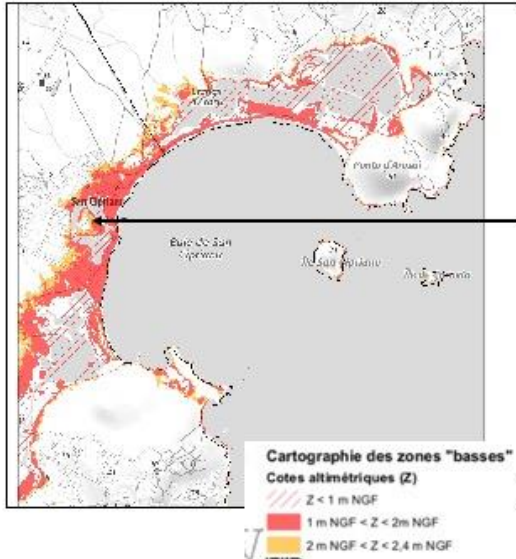
La gestion du littoral doit prendre en compte les prévisions d'élévation du niveau de la mer dans l'aménagement du littoral, anticiper et intégrer l'augmentation des risques de submersions marines et d'érosion côtière.



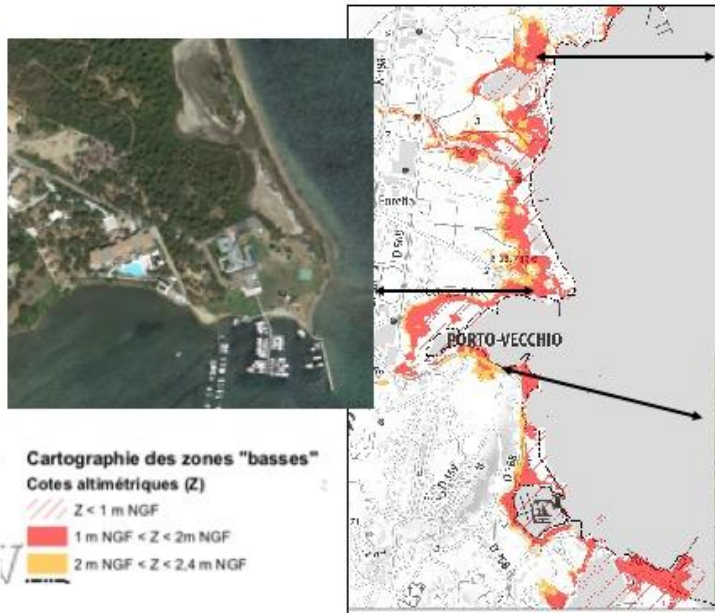
La Corse, comme toutes les régions côtières, sera directement impactée par ce phénomène. Une marge supplémentaire est donc prévue dans toutes les études liées aux inondations par submersion marine. **L'hypothèse retenue est celle d'une augmentation du niveau marin égale à 60 cm à l'horizon 2100** (sur la base de l'hypothèse « pessimiste » de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, ONERC).



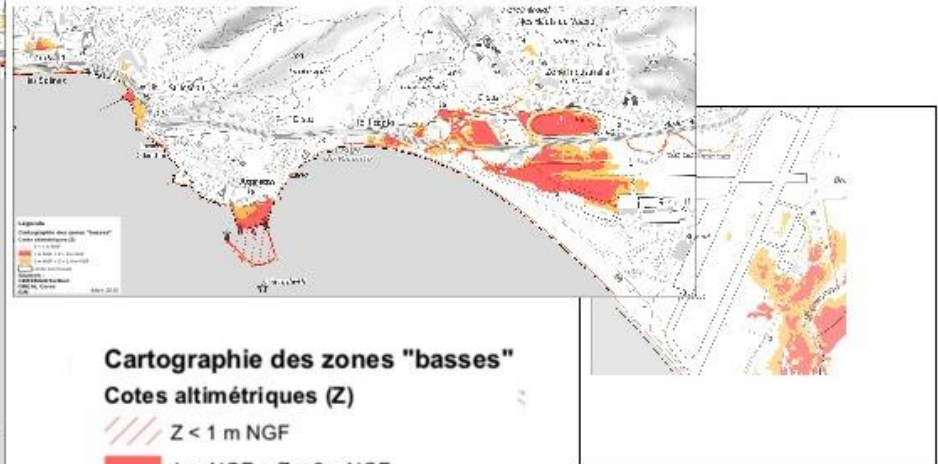
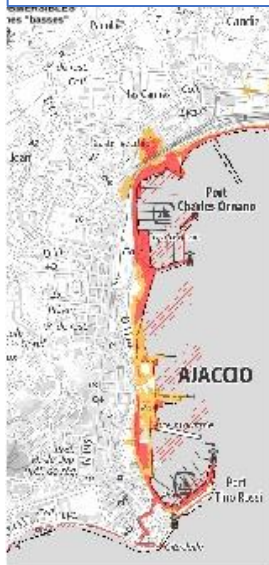
Lecci / San Ciprianu

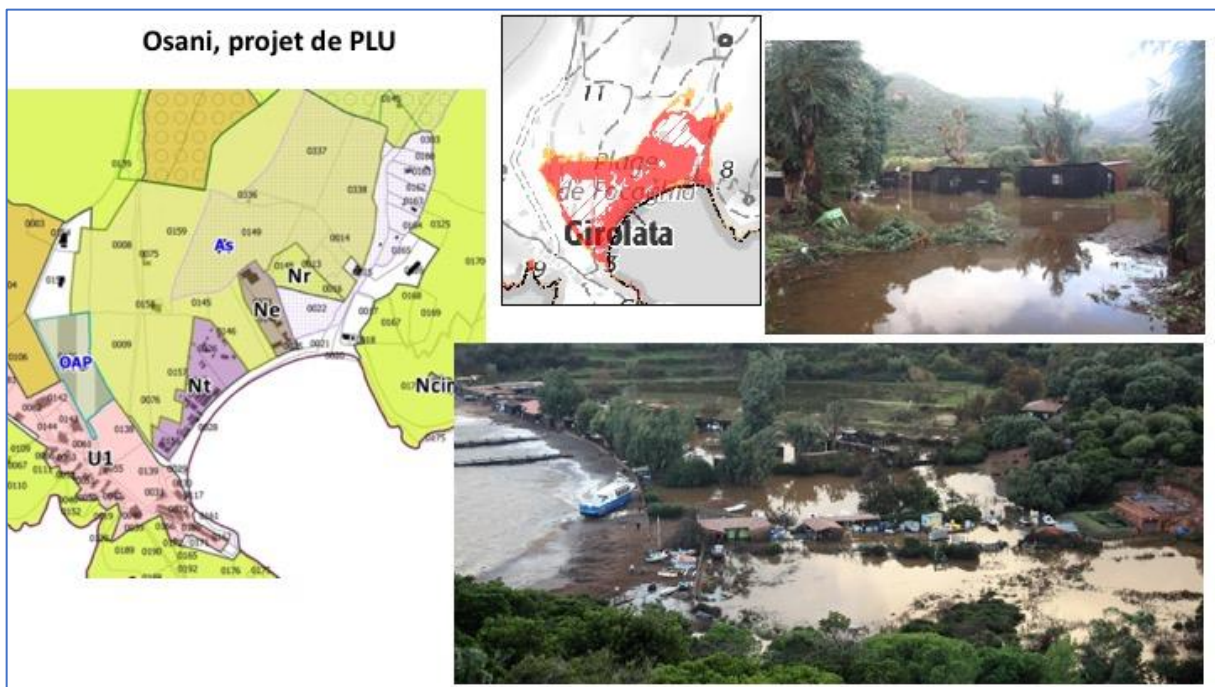
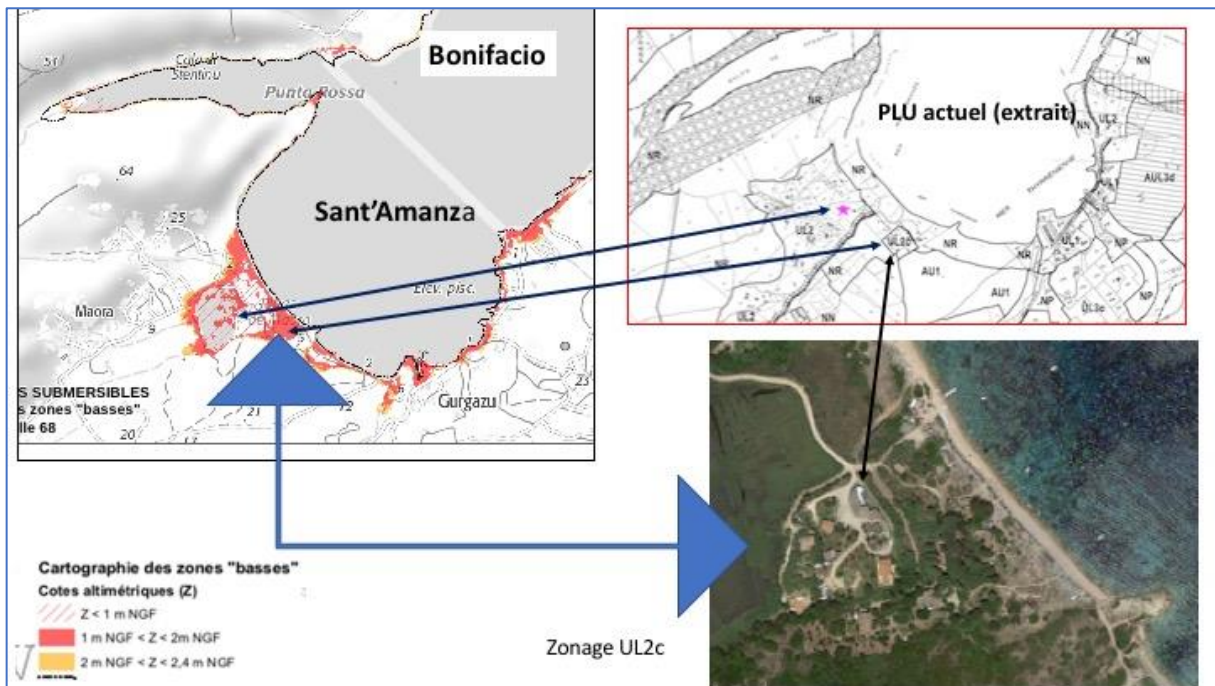


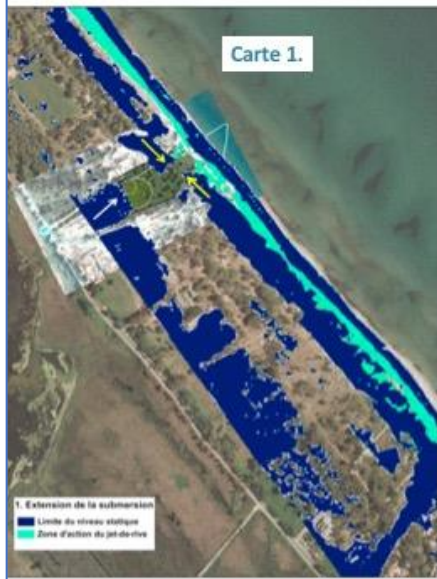
Porto Vecchio / Purti Vechju



Aiacciu/Ajaccio







Lido de la Marana

Tout le cordon dunaire est affecté.

- **Zones bleu foncé** : zone inondée à la suite d'une tempête d'ordre centennale.
- **Zones bleu clair** : le niveau maximal atteint par la mer avec le déferlement des vagues (la zone d'action du jet de rive).

Quantification de la hauteur d'eau dans la zone inondée.

- **Zones jaunes** : de 0 et 50 cm
- **Zones rouges** : de 50 cm et 1 m



Aleria

Sur ce littoral, la zone du camping de Padulone est submersible

1. Extension de la submersion

- Limite du niveau statique
- Zone d'action du jet-de-rive

2. Niveaux d'eau (NGF)

Submersion marine permanente

- 0 - 0,5 m
- 0,5 - 1 m
- 1 - 1,5 m



Page 87 - Face à des aléas côtiers d'érosion ou de submersion marine, la **stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte adoptée en 2012** prévoit, selon le contexte et les enjeux, différentes options :

- le recul stratégique ou la relocalisation des biens et services ;
- la non intervention ou le laisser-faire ;
- la lutte contre l'érosion en cherchant à maintenir le trait de côte à travers, soit des solutions souples d'entretien des dunes ou de rechargement des plages, soit des techniques plus dures, d'ouvrages de défense contre la mer, comme des brise-lames, les récifs artificiels...

L'arbitrage entre ces options stratégiques doit prendre en compte localement, à la fois le niveau d'aléas et les enjeux anthropiques et économiques, étant entendu que le trait de côte est naturellement mobile et qu'il ne peut, ni ne doit, être fixé partout.

Recrudescence des risques côtiers (érosion et submersion) : un risque connu depuis longtemps

« Du fait de la morphologie des côtes corses, la région est relativement peu soumise à l'érosion. Certains segments du littoral sont néanmoins particulièrement affectés : le littoral ajaccien et les plages de la plaine orientale. »

« L'élévation du niveau de la mer pourrait accroître le risque d'érosion côtière, ainsi que le risque de submersion marine dans la région. »

« Etude des effets du changement climatique sur le grand sud-est, Rapport Corse »
28 mai 2008 – Ecofys/MEDCIE

Annexe 6 du PADDUC – Schéma de Mise en Valeur de la Mer Livre II « Orientations et prescriptions »

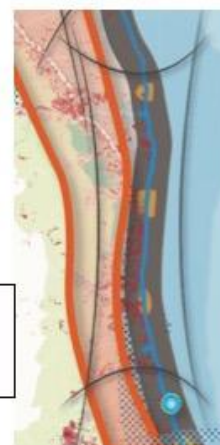
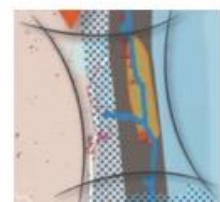
Page 136

- La lutte contre l'érosion côtière, par des techniques autres que la gestion souple des dunes, doit être réservée aux secteurs présentant des enjeux anthropiques et économiques forts et *inamovibles* qui le justifient.
- Par principe de précaution, en attendant l'élaboration des PPR littoraux, **l'implantation de nouveaux biens et d'activités dans les secteurs où l'indice d'érosion littorale est fort à très fort doit être arrêtée.**

PADDUC SMVM Carte 12



Risques
Secteur soumis à une forte érosion du trait de côte



Page 88 : ... d'évoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire, lorsque la relocalisation des activités et des biens est inéluctable, compte tenu du risque encouru ;

Page 92 : Pour les secteurs à forts enjeux, **le recul stratégique est préconisé** à moyen/long terme.

LE REcul STRATÉGIQUE = RELOCALISATION DES BIENS ET DES SERVICES.

Il permet une protection optimale sur le long terme mais cette méthode est onéreuse ... et peut être mal perçue par les usagers.

PADDUC Annexe 6
Schéma de Mise en Valeur de la Mer
Livre II « Orientations et prescriptions »

La loi Littoral permet de prendre en compte les risques présents sur ces territoires littoraux

• Pour ce faire, le PADDUC préconise que les Plans Locaux d'Urbanisme élargissent, dans ces secteurs, la bande littorale inconstructible à plus de cent mètres, comme le leur permet le 3ème alinéa de l'article L. 146-4-III du code de l'urbanisme.

L'article L. 146-4-III du CU : « le plan local d'urbanisme peut porter la largeur de la bande littorale à plus de cent mètres lorsque des motifs liés à la sensibilité des milieux ou à l'érosion des côtes le justifient. »

• Dans les secteurs soumis à une forte érosion, les documents d'urbanisme locaux doivent prévoir **des coupures à l'urbanisation** dans les secteurs proches du rivage à dominante naturelle pour respecter un espace de liberté pour le littoral.

La bande des 100 mètres commence là où s'arrête les plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles et se termine 100 mètres plus loin.

Position des associations de protection de l'environnement

Porter la bande littorale à plus de cent mètres dans les secteurs submersibles même en zone urbaine

Organiser le recul stratégique

Mais ...

La loi, c'est la loi !
Et que dit-elle la loi ?



«les constructions nouvelles sur la zone littorale sont réservées...»



... à la bande des 100 maîtres.
C.Q.F.D.»



«Loi littoral» contre
«villa pied dans
l'eau»...



2012

ce débat
est d'arrière-garde.
Il ne résistera pas...



2022

au réchauffement
climatique



2032

J.D.
via stella

